



COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS – COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE | CONSEIL DE L'EUROPE



Council of Europe

Conseil de l'Europe



European Union

Union européenne

---

Strasbourg, 21 Avril 2008

CommDH/NHRS(2008)12

Original version

## **Programme Conjoint entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe**

### **Constitution d'un réseau actif de Structures Nationales des Droits de l'Homme extra-juridictionnelles indépendantes**

## **DESCRIPTION DU PROGRAMME**

## **Objectif du programme**

Cofinancé par le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, le projet (appelé "Peer-to-Peer Project") consiste en un programme de travail qui sera mis en œuvre par le Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme en 2008 et 2009. Il a pour but de constituer un réseau actif de Structures Nationales des Droits de l'Homme non-juridictionnelles indépendantes (SNDH) conformes aux Principes de Paris, avec une attention particulière portée aux Etats membres qui ne sont pas membres de l'UE. Le « Peer-to-Peer project » cherche à permettre aux structures nationales d'améliorer leurs performances en ce qui concerne:

- La sensibilisation aux Droits de l'Homme dans leur pays;
- La détection de problèmes existants ou potentiels dans le domaine des Droits de l'Homme;
- La mise en œuvre efficace d'enquêtes quand cela figure dans leur mandat;
- L'engagement d'un dialogue constructif avec les autorités pour avertir ou régler des problèmes liés à la protection des Droits de l'Homme;
- L'amorce d'une rapide mobilisation des partenaires internationaux, quand cela est nécessaire.

Le projet a aussi pour objet de tenter de soutenir la mise en place de nouvelles SNDH aux niveaux national, régional ou local, là où elles n'existent pas.

## **Activités**

La méthodologie pour la mise en œuvre de ce programme sera principalement l'organisation d'ateliers de travail pour des petits groupes de praticiens des SNDH, ayant pour objet de transmettre des informations sur les normes légales régissant les domaines prioritaires d'action des SNDH et de favoriser les échanges de vues entre pairs sur les différentes pratiques suivies ou envisagées en Europe.

Au cours de la première année, cinq ateliers de travail et une table-ronde seront organisés en Italie et dans la Fédération de Russie, en partenariat avec le Centre Interdépartemental pour les Droits de l'Homme et les Droits des Peuples de l'Université de Padoue et le Centre de Stratégie Humanitaire et Politique « Stratégie » de Saint-Petersbourg.

Une réunion annuel de coordination sera organisée avec les Personnes de Contact des SNDH afin d'évaluer les activités mises en œuvre dans le cadre du Programme et pour élaborer les activités futures.

Le projet fournira aussi un forum pour améliorer le système d'échange d'informations entre les SNDH sur la gestion des cas spécifiques, avec une attention particulière donnée aux bonnes pratiques. A cette fin, une liste de distribution et une page internet seront développées.

Des missions seront aussi organisées dans les pays où un intérêt à créer une SNDH aurait été exprimé, en coordination avec d'autres Organisations Internationales et avec la participation de structures nationales existantes.

## **Le public ciblé**

Le public ciblé pour ces ateliers de travail est le personnel spécialisé des SNDH. Pour chaque atelier de travail, en fonction du thème abordé, les Personnes de Contact devront identifier, au sein de leur structure, le membre du personnel spécialisé qui voudrait participer à l'activité.

Dans la mesure où le Programme Commun avec l'Union Européenne vise plus spécialement les SNDH des Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas membres de l'Union Européenne (en particulier l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Géorgie, la Moldova, le Monténégro, la Fédération de Russie, la Serbie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", la Turquie, l'Ukraine), les frais de participation seront couverts par le projet pour les membres du personnel des SNDH de ces pays.

La participation de toutes les Personnes de Contact aux réunions annuelles sera entièrement couverte par le Projet.

## **Autres informations**

Pour plus d'informations, veuillez contacter Delphine FREYMANN, Responsable du Programme, Unité des SNDH du Bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme ([delphine.frey mann@coe.int](mailto:delphine.frey mann@coe.int), Tél +33 3 88 41 38 43).